

Acceptation du règlement

Je soussigné (e) _____ demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 19/05/2024. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et je m'engage à m'y conformer.

Je joins à mon inscription :

- Une photocopie recto-verso de ma pièce d'identité.
- le paiement de ma réservation à l'ordre de «Association des amis de l'école Henri Matisse».

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant.
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de commerce).
- ne pas participer à 2 autres manifestations de la même nature au cours de l'année civile. (art R321-9 du code pénal).

Fait à _____ le _____ Signature _____

Pour les professionnels

Je soussigné (e) _____ demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 19/05/2024. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et je m'engage à m'y conformer.

Je joins à mon inscription :

- Une photocopie recto-verso de ma pièce d'identité.
- le paiement de ma réservation à l'ordre de «Association des amis de l'école Henri Matisse».

Je déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce.
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 3217 du Code pénal).

Fait à _____ le _____ Signature _____



Vide-Grenier de Damgan

Parking du Champ Creiss

Dimanche 8 juin 2025



Exposant : 5 € / mètre linéaire

Inscriptions et renseignements
asso.matisseskol@gmail.com
06 04 47 12 74

Règlement du vide grenier

Art 1 - l'association «les Amis de l'école Henri Matisse» est organisatrice du vide-grenier se tenant sur le parking du Champ-Creiss à Damgan le 08/06/2025 de 8h00 à 18h00. **L'accueil des exposants se fera à partir de 7h00 jusqu'à 8h00 pour les personnes dont le dossier sera complet. Les exposants dont le dossier ne sera pas complet devront attendre 8h00.**

Art 2 - les organisateurs attribuent les emplacements des exposants, qui ne peuvent pas s'installer eux-mêmes mais doivent le faire à l'emplacement qui leur sera indiqué.

Art 3 - les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Art 4 - Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être réattribuées. Dans ce cadre aucun remboursement ne pourra être réclamé quelle que soit la raison.

Art 5 - les objets non vendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée.

Art 6 - la présence à cette journée implique l'acceptation de ce règlement.

Art 7 - les voitures sont acceptées sur l'emplacement à partir de 6 m linéaires réservés et si le véhicule ne dépasse pas 6 m. Les véhicules de plus de 6 mne seront pas autorisés à entrer dans le périmètre du vide-grenier.

Art 8 - contexte sanitaire : en cas d'annulation sur arrêté municipal ou préfectoral, les chèques ne seront pas encaissés.

Dossier complet à nous renvoyer à :

Amicale des parents d'élèves de l'Ecole Henri Matisse
rue des écoles
56750 Damgan

INSCRIPTION
au vide-grenier de Damgan

Nom : _____ **Prénom :** _____
Adresse : _____
Code postal : _____ **Ville :** _____
Téléphone (obligatoire) : _____
Email (obligatoire) : _____
Nombre de mètres linéaires : x 5 € = _____ €
Prix total = _____ €

Information de votre pièce d'identité (obligatoire pour toute inscription à un vide-grenier)
Nature de la pièce d'identité : _____
Numéro : _____
Date de délivrance : _____
Lieu de délivrance : _____

Joindre une photocopie de votre pièce d'identité.

Pour les professionnels

Adresse de la société : _____

Raison sociale : _____

Numéro de RCS : _____